

Sommaire

Page 1

- Édito

Page 2

- 3 questions à Françoise Fekkai
- F3C

Page 3

- Le point sur les paris sportifs

Page 4

- Réunion du 24 septembre

Page 5

- Au soutien l'Atelier de Zabou
- To do List, Agenda

Restez au contact

www.unipaar.fr



@UNIPAAR

UNIPAAR

13, rue Sainte-Ursule

31000 Toulouse

Tel : 07 86 58 66 29

contact@unipaar.fr

Responsable publication : Pierre Venayre

Rédaction et conception : UNIPAAR

Édito

La barre des 100 est franchie !

Adhérer à un syndicat ne se fait pas uniquement en cas de difficultés

En fin de saison dernière, le Comité Directeur de l'UNIPAAR s'est fixé un objectif : recueillir 100 adhésions d'ici la fin de l'été.

Mission impossible ?

La campagne d'adhésion a été lancée en avril 2018. La tournée a débuté en mai 2018.

Après 6 mois de rencontres aux quatre coins de la France avec les Professionnels Administratifs et Assimilés du Rugby français, la 100^{ème} adhésion a été enregistrée le 27 septembre.

Mission accomplie !

L'UNIPAAR compte, à ce jour, 104 adhérents, salariés de clubs (professionnels et amateurs) et d'institutions (nationales et régionales).

Il s'agit d'une première étape pour laquelle nous devons, vous et nous, nous féliciter. Nous avons atteint ce premier objectif ensemble et c'est ensemble que nous ferons grandir notre regroupement.

Avancer pas à pas

En parallèle de la tournée, qui se poursuit, nous allons nous concentrer sur les priorités définies par le Comité Directeur lors de sa réunion du 24 septembre (cf article en page 4).

Notre volonté est de faire de l'UNIPAAR une force d'informations et de propositions. En travaillant de manière réfléchie et pragmatique sur ces priorités, nous y arriverons.

Vous qui n'avez pas encore adhéré, **qu'attendez-vous ?**

Pierre Venayre
Président de l'UNIPAAR



Ils nous soutiennent



3 Questions à...

Françoise Fekkai

Trésorière adjointe de l'UNIPAAR

Françoise, présente-nous ton parcours professionnel.

Je travaille depuis maintenant 30 ans, toujours dans des petites et moyennes entreprises. J'ai intégré le club de Provence Rugby en 2004 lors de sa première montée en PRO D2 au poste de Responsable Administratif et Financier.

Qu'est-ce qui t'a amené à intégrer le Comité Directeur de l'UNIPAAR ?

Les acteurs du rugby avaient tous une représentation : les joueurs (Provale), les entraîneurs, préparateurs physiques et analystes vidéo (Tech XV), les clubs professionnels (UCPR) et amateurs (UCRAF), mais également les présidents (APARE). Nous, les salariés administratifs et assimilés, étions les derniers à ne pas avoir une représentation propre au sein du rugby. L'UNIPAAR permet notamment d'apporter des informations aux salariés mais aussi un accompagnement. Les salariés ont aussi besoin d'entraide et de soutien.

Tu as évolué au niveau du rugby professionnel et amateur, que penses-tu de la mission de l'UNIPAAR de créer un réseau des salariés du rugby ?

La création de ce réseau est très importante. Il s'agit de créer plus de lien entre les salariés administratifs et assimilés de l'ensemble du rugby français, ceux travaillant dans un club (professionnel ou amateur) ou une institution (nationale, régionale, territoriale). L'activité intensive de chacun a tendance à nous isoler. Pouvoir savoir compter sur des homologues est une grande avancée dans le soutien et l'entraide.

F3C

C'est quoi la F3C ?

La F3C n'est pas une nouvelle discipline de course automobile, c'est la Fédération CFDT Communication, Conseil, Culture. Il s'agit de la Fédération de la Confédération Française Démocratique du Travail en charge du secteur sport.

Pourquoi s'affilier à un syndicat national ?

Pour prendre part au dialogue social national mais également local (au sein des institutions du rugby et des clubs), un syndicat doit être reconnu représentatif. Les critères sont définis par la loi. S'affilier à un syndicat national, c'est aussi bénéficier de son aide et expérience dans les questions que les adhérents posent.

Quelles sont les valeurs de la CFDT F3C ?

Solidarité, Emancipation, Indépendance, Autonomie, Démocratie.

Quels changements pour l'adhésion à l'UNIPAAR ?

La procédure d'adhésion à l'UNIPAAR ne change pas avec l'affiliation à la CFDT. Vous passez toujours par le site de l'[UNIPAAR](#) et via la plateforme [E-cotiz](#). L'équipe de l'UNIPAAR reste votre interlocuteur.

Le point sur ...

Les paris sportifs



Qu'est-ce qu'un pari sportif ?

« C'est l'acte de miser une somme d'argent sur une compétition ou une phase de cette compétition auprès d'un opérateur de paris (communément appelé Bookmaker), selon les modalités qu'il détermine, en vue de réaliser un profit si l'évènement se réalise ».

Quelle est la réglementation applicable ?

Les paris sportifs ne datent pas d'hier. Afin de lutter contre l'essor de l'offre illégale de jeux d'argent et de hasard sur internet, une loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, a été adoptée le 12 mai 2010.

La loi a prévu la création de l'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne (ARJEL) qui est notamment chargée :

- d'attribuer les agréments aux opérateurs de jeux sur internet,
- de contrôler leur activité, et
- de participer, avec les ministères compétents, à la lutte contre l'offre illégale.

Professionnel Administratif ou Assimilé dans un club, pouvez-vous parier ?

NON ! Les acteurs des compétitions ou rencontres officielles de Rugby ne peuvent pas parier (directement ou par personne interposée) sur des matchs de rugby.* L'interdiction s'applique notamment aux personnes licenciés/affiliés à la FFR.

Les Professionnels Administratifs et Assimilés des clubs professionnels sont, au même titre que les joueurs, staffs sportifs, etc., des acteurs des compétitions. Compte tenu des informations dont les salariés disposent, il est préconisé de respecter cette interdiction, même si le salarié ne dispose pas d'une licence FFR.

* compétitions concernées : TOP 14, PRO D2, Coupes d'Europe, Coupe du Monde (XV et 7), Testes matchs (XV), 6 Nations, Jeux Olympiques (7), Sevens World Series (7).

Qu'en est-il des Professionnels Administratifs et Assimilés salariés des institutions ?

Les salariés de la FFR, de la LNR et les salariés des différents syndicats du rugby sont sous le coup de la même interdiction, qu'ils soient en CDI, CDD, contrat d'apprentissage.

A noter que les stagiaires sont également concernés par cette interdiction.

Pour en savoir plus : article 513.1 du Titre V des [Règlements Généraux de la FFR](#) (secteur fédéral) ; Chapitre 8 du Titre I des [Règlements Généraux de la LNR](#) (secteur professionnel).

Une question ?

Vous avez une question récurrente sur un point juridique ou un dispositif de votre convention collective ? Faites-le nous savoir pour un futur Point dans la newsletter. **Confidentialité garantie.**

Comité Directeur 24 septembre 2018

Le Comité Directeur s'est réuni le 24 septembre 2018 à Paris en amont de la Nuit du Rugby organisée par la Ligue Nationale de Rugby. Plusieurs sujets ont été traités.

Rapport d'activités – Saison 2017/2018

- Rencontre des salariés administratifs et assimilés (1^{ère} partie de tournée), des représentants des employeurs, etc. pour présenter l'UNIPAAR, sa philosophie, ses valeurs ;
- Collaboration avec les partenaires sociaux du rugby professionnel (UCPR, TECH XV, PROVALE) sur le thème du prélèvement à la source ;
- Participation aux négociations de protocoles électoraux.

Actualité tournée

L'UNIPAAR poursuit sa tournée. Des rencontres restent à organiser. Nous restons dans l'attente de plusieurs réponses que nous espérons positives.

Adhésions

La campagne d'adhésions a débuté en avril 2018. L'évolution du nombre d'adhérents est la suivante :

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
32	40	53	62	67	104

Priorités 2018/2019

- Rencontrer les salariés des institutions nationales, régionales et des clubs amateurs ;
- Mettre en place le réseau des correspondants de l'UNIPAAR ;
- Développer les échanges avec les adhérents (questionnaires, informations, etc.) ;
- Elaborer un Livre Blanc sur l'emploi dans le rugby.

Rencontre avec le SNAAF

La réunion du 24 septembre à Paris a été l'occasion de rencontrer **Lola Pierrès**, Déléguée Générale du SNAAF, et **Patrick Razurel**, vice-président du SNAAF.

Le **SNAAF** (Syndicat National des Administratifs et Assimilés du Football) a été créé dans les années 70. Il est un acteur incontournable du dialogue social du football français, intégré dans la prise de décisions au niveau professionnel, amateur et institutionnel.

L'expérience des dirigeants, et salariés, de ce syndicat est un plus pour les équipes de l'UNIPAAR. Si chaque discipline a ses particularités (notamment une convention collective spécifique pour le football) ; la valorisation des emplois, leur sécurisation et la défense des salariés est le point d'honneur de tout syndicat.

L'échange du 24 septembre a été très instructif et nous sommes certains qu'il ne sera pas le seul.

Au Soutien L'atelier de Zabou



Elisabeth Morin, fondatrice de l'**Atelier de Zabou**, a conçu notre site internet www.unipaar.fr. « Le site devait être moderne, épuré, dynamique avec une mise en avant de l'information ». Nous voulions la remercier et vous la présenter.

Webmaster, graphiste et illustratrice à son compte depuis 2011 ; Elisabeth accompagne ses clients de la définition de leurs besoins et de leurs cibles jusqu'à la livraison de la déclinaison de leurs campagnes de communication. Création d'un logotype, réalisation de flyers, habillage d'un stand, ..., son champ d'intervention, sur différents supports (multimédia ou print) est large.

« Je travaille pour tout type de clients : des artisans, des PME, des collectivités, des particuliers, mais également pour des grandes enseignes qui m'accordent leur confiance depuis maintenant plusieurs années. Installée près de La Rochelle, je travaille également à distance en France (Paris, Toulon, Lyon, Toulouse...) et à l'étranger (Mexique et Québec) ».

Contact : 06.63.17.00.16 - contact@elisabeth-morin.com - www.latelierdezabou.com

To do list

Attestation fiscale

Votre adhésion à l'UNIPAAR vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15 000 € de dons par foyer fiscal. Les attestations fiscales justifiant le versement du montant total de l'adhésion ont été adressées le 1^{er} octobre par mail.

Recrutement

Le Comité Directeur a décidé de repousser le recrutement d'un(e) stagiaire Communication et Animation du réseau dans l'immédiat. Nous travaillons activement avec [Symaps Atlantique](#) pour développer une communication positive et forte pour l'UNIPAAR.

Agenda

Les rendez-vous d'octobre

Tournée UNIPAAR :

- Clubs professionnels : Stade Montois Rugby (mercredi 3), SC Albigeois (jeudi 18), Aviron Bayonnais (mercredi 31 octobre) ;
- Ligues régionales : Occitanie (mercredi 10), Corse (lundi 22)